CANADA PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FER SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 5 décembre 2022 à 20h au 30 rue Comeau à Sept-Îles.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Caroline Leduc, Nancy Noël, Mélanie Raymond, Jessica St-Laurent, Isabelle Nadon, Dominique Lebel (Via Zoom), Anne-Michelle Derose et messieurs Denis Clements et Amaury Le Boyer.

SONT ABSENTS: Monsieur Marc Servant, Mesdames Kara Robertson, Lydia Gagné et Johanne Moreau, secrétaire générale et directrice des ressources humaines.

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Richard Poirier, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur LeBoyer ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

REMPLACEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE LA RENCONTRE DU 5 DÉCEMBRE 2022 RÉSOLUTION CA 2022-2023/037

CONSIDÉRANT l'absence de madame Johanne Moreau;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et adopté à l'unanimité de désigner Nancy Noël afin d'assurer les fonctions de secrétaire pendant la séance du 5 décembre 2022.

VÉRICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE

Madame Noël valide la légalité de la séance. La séance est légale. Il est 20h07.

RÉFLEXION:

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION CA 2022-2023/038

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Clements et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer soit accepté tel que présenté.

PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX QUESTIONS DIVERSES RÉSOLUTION CA 2022-2023/039

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Anne-Michelle Derose et adopté à l'unanimité que la période d'inscription aux questions diverses demeure ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Point reporté à la séance du 30 janvier 2023.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Point reporté à la séance du 30 janvier 2023.

CRITÈRES D'INSCRIPTION MATERNELLE 4 ANS TEMPS PLEIN 2023-2024 RÉSOLUTION CA 2022-2023/040

CONSIDÉRANT les modalités établies par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique qui fait obligation au centre de services scolaire de consulter le comité de parents sur les critères d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT les résultats des consultations effectuées;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les critères d'inscription des élèves de la maternelle 4 ans temps plein pour l'année 2023-2024 sous réserve des contraintes d'organisation conséquentes au nombre d'élèves par classe, aux règles de calcul des effectifs en personnel enseignant découlant des conventions collectives et des règles administratives édictées par le ministère de l'Éducation.

CRITÈRES D'INSCRIPTION SECTEUR JEUNES 2023-2024 RÉSOLUTION CA 2022-2023/041

CONSIDÉRANT l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique qui mentionne que le centre de services scolaire doit adopter ses critères d'inscriptions et les faire connaître **au moins quinze** (15) jours avant la période d'inscription;

CONSIDÉRANT l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique qui fait obligation au centre de services scolaire de consulter le comité de parents sur les critères d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT le transport scolaire de la clientèle de Maliotenam desservi par ITUM et la possibilité de procéder graduellement aux modifications des bassins de clientèle;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus lors de la consultation auprès des parents des élèves du secteur de Maliotenam le 23 novembre 2022;

CONSIDÉRANT les résultats des consultations effectuées et les recommandations reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et du comité d'analyse des bassins;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les critères d'inscription des élèves et la répartition des services éducatifs pour l'année 2023-2024 sous réserve des contraintes d'organisation conséquentes au nombre d'élèves par classe et aux règles de calcul des effectifs en personnel enseignant découlant des conventions collectives et des règles administratives édictées par le ministère de l'Éducation.

CALENDRIERS SCOLAIRES 2023-2024

Point reporté.

RÈGLEMENTS POUR LES RÉSIDENCES DU PERSONNEL ET DES MAISONS DU PERSONNEL DE FERMONT RÉSOLUTION CA 2022-2023/042

CONSIDÉRANT le besoin d'actualiser les règlements des résidences du personnel et des maisons du personnel de Fermont;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un règlement distinct pour les maisons du personnel de Fermont;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT l'avis public;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et adopté à l'unanimité que le conseil d'administration accepte les règlements suivants pour les logements et les maisons du personnel à Fermont, tels que présentés :

- Règlements des résidences du personnel Fermont;
- Règlements des maisons du personnel Fermont.

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Point reporté

RAPPORT ANNUEL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FER 2021-2022 RÉSOLUTION CA 2022-2023/043

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'Instruction publique, à l'article 220, prescrit aux centres de services scolaires de produire un rapport annuel;

CONSIDÉRANT que cet exercice donne l'occasion de mesurer le chemin parcouru au cours de l'année, d'évaluer les résultats obtenus et de faire connaître ces résultats aux membres du conseil d'administration, au personnel, aux parents et à la communauté en général;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Isabelle Nadon et résolu à l'unanimité :

- D'accepter le rapport annuel 2021-2022 du Centre de services scolaire du Fer, tel que présenté par le directeur général, sans le rapport du protecteur de l'élève qui sera intégré ultérieurement.
- D'organiser une présentation publique du rapport annuel de 20 minutes ainsi qu'une période de questions de 10 minutes lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration qui aura lieu le 30 janvier 2023.
- De publier un avis afin d'informer la population de la tenue de cette présentation avec la mise en disponibilité de notre rapport annuel sur notre site web.

PÉRIODE DE FERMETURE – ÉTÉ 2023 RÉSOLUTION CA 2021-2022/044

CONSIDÉRANT les consultations effectuées:

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jessica St-Laurent et adopté à l'unanimité que le Centre de services scolaire du Fer cesse ses activités pour la période du 23 juillet au 5 août 2023 inclusivement.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022 RÉSOLUTION CA 2022-2023/045

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Clements et adopté à l'unanimité d'accepter le rapport de la direction générale tel que présenté.

RÉSOLUTIONS À ENTÉRINER RÉSOLUTION CA 2022-2023/046

RÉFECTION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE / ÉCOLE CAMILLE-MARCOUX / CHOIX DE LA FIRME D'INGÉNIERIE RÉSOLUTION DG22-23 / 020

RÉFECTION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE / ÉCOLE CAMILLE-MARCOUX / CHOIX DE LA FIRME D'ARCHITECTURE RÉSOLUTION DG22-23 / 021

CONSIDÉRANT la consultation réalisée auprès des membres du conseil d'administration pour autoriser le directeur général à confirmer le choix des firmes d'Ingénierie et d'architecture pour le projet de réfection intérieure et extérieure de l'école Camille-Marcoux ;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et résolu à l'unanimité d'entériner les résolutions DG 22-23/020 et DG22-23/021.

BLOC SUJETS /

QUESTIONS DIVERSES

Aucune

BLOC INFORMATIONS:

COMITÉ DE PARENTS:

Jessica St-Laurent informe que la dernière rencontre a eu lieu le 17 novembre dernier. La direction des services éducatifs est venue présenter le projet des bassins des écoles en lien avec la clientèle scolaire.

Elle souligne que les membres s'inquiètent de la pénurie de main d'œuvre à Fermont.

À l'école Jacques-Cartier, il y a des problèmes au débarcadère qui ont été soulignés. Toujours au même établissement, le nouvel ameublement de la bibliothèque est très apprécié.

À l'école Manikoutai : le tutorat est très apprécié.

À l'école Camille-Marcoux : OPP très apprécié.

COMITÉ ÉHDAA DE LA LIP:

Jessica St-Laurent informe qu'ils ont refait la demande pour les représentants.

PERIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune question.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE:

Il y a eu une rencontre élargie avec le comité des bassins d'inscription des écoles le 29 novembre afin de faire le retour sur les consultations et effectuer une recommandation au conseil d'administration.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES:

Il n'y a pas eu de rencontre.

COMITÉ DE VÉRIFICATION:

Il n'y a pas eu de rencontre.

COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT:

Il n'y a pas eu de rencontre.

COMITÉ RAP CÔTE-NORD:

Ils continuent leurs travaux sur la persévérance. Notamment, l'implantation de Passeport pour ma réussite à Jean-du-Nord/Manikoutai. Avec l'ajout de ressources les locaux sont un enjeu.

RSEQ CN:

Richard Poirier mentionne qu'il y a eu un conseil d'administration cet après-midi. Le financement est un enjeu, particulièrement en ce qui a trait aux subventions non récurrentes du ministère.

FCSSQ:

Richard Poirier fait mention du projet d'auto-assurance qui est en analyse pour le réseau.

CA DU CÉGEP DE SEPT-ÎLES:

LEVEE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION CA 2022-2023/047

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Nadia Beaudin que la séance soit levée à 8h24.

La prochaine rencontre est prévue le 30 janvier 2023.

ÉVALUATION DE LA RENCONTRE-HUIS CLOS

Amaury Le Boyer Président Nancy Noël Secrétaire de la réunion